



Programme du 26 mars 2002

Peut-on autoriser le brevetage de gènes?

Un débat organisé par la Commission fédérale d'éthique pour le génie génétique dans le domaine non humain (CENH) à l'occasion de la révision de la loi sur les brevets

dès 09h30	Café	
10h00	Accueil et introduction à la thématique et au contexte de la discussion	A. Arz de Falco, présidente CENH
10h10	« brevetage de gènes » Présentation d'une étude mandatée par la CENH	K. P. Rippe
10h25	Brefs exposés sur quelques points importants de la discussion: ➤ Les gènes du point de vue de la législation sur les brevets ➤ Les brevets sur la vie et la notion de dignité de la créature ➤ Les gènes, héritage commun?	F. Koechlin B. Sitter-Liver H. Halter
10h40	Présentation des différentes positions des membres de la Commission d'éthique	
10h55	Synthèse	
11h00	Discussion avec les participants	
12h00	Apéritif Possibilité d'échanger des idées avec les membres de la Commission d'éthique	
13h00 env.	Fin de la réunion	

deutscher Text auf der Rückseite